

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020



Pour le Conseil municipal du 18 février 2020



[www.varces.fr](http://www.varces.fr)

# TABLES DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	<b>03</b>
<b>Partie 1 :</b>	
<b>Principales hypothèses macroéconomiques de la loi de de finances 2020</b> .....	<b>04</b>
A/ Situation économique nationale .....	05
B/ Une dette publique stable mais conséquente .....	08
C/ Un déficit public de l'État toujours élevé .....	09
D/ Conséquences pour les collectivités locales .....	10
<b>Partie 2 :</b>	
<b>Zoom sur l'année financière de Varcès-Allières-et-Risset en 2019</b> .....	<b>12</b>
A/ Les dépenses et recettes en 2019 .....	13
B/ Une épargne reconstituée et un désendettement réalisé .....	17
<b>Partie 3 :</b>	
<b>La stratégie financière et les orientations budgétaires</b> .....	<b>19</b>
A/ Une stratégie financière constante .....	20
B/ Une capacité d'investissement retrouvée .....	21
C/ Des services publics de qualité garantis en 2020 .....	23
D/ La participation du budget principal dans les budgets annexes .....	25

# INTRODUCTION

**Le rapport d'orientations budgétaires qui vous est présenté a pour objectif de donner les éléments nécessaires pour la réalisation d'un débat d'orientations budgétaires en conseil municipal.**

**Ce rapport, justifié par l'obligation de maîtrise des finances publiques et de transparence, est présenté par le maire au Conseil municipal.**

Le débat d'orientations budgétaires doit permettre :

- de présenter le contexte économique national ;
- d'informer sur la situation financière de la collectivité, notamment les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée, et les perspectives pour le projet de budget ;
- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires répond aux obligations légales suivantes \*:

- la tenue d'un débat d'orientations est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants ;
- le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif ;
- le débat n'a aucun caractère décisionnel ;
- sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Par une démarche d'optimisation des dépenses et suite à la mise en œuvre de la stratégie financière choisie sur la base d'une prospective effectuée en 2018, la commune a recouvré les marges de manœuvre nécessaires pour garantir une gestion saine dans les années à venir et assurer un plan pluriannuel d'investissements.

Le présent rapport que je vous transmets présente les éléments utiles pour effectuer le débat d'orientations budgétaires.

Celui-ci montre, après une présentation synthétique de la situation économique de la France, comment les objectifs du budget 2019 de la commune ont été atteints.

Ensuite, il propose des orientations budgétaires pour 2020.

En effet, malgré le fait que ce soit une année électorale, il m'a paru plus pertinent de construire et voter le budget 2020 avant les élections municipales du 15 et 22 mars prochain afin de laisser le temps à la nouvelle équipe municipale de s'approprier les dossiers en cours.

Elle pourra, si elle le souhaite, modifier le budget dans les mois qui suivent afin de l'ajuster en fonction de ses projets.

\* Notamment en application du code général des collectivités locales et du décret n°2016-841 du 24 juin 2016

# 1

## **PRINCIPALES HYPOTHÈSES**

### **MACROECONOMIQUES DE LA LOI DE FINANCES 2020**

# A

## SITUATION ÉCONOMIQUE NATIONALE

	2017	2018	2019	2020
PIB en Mds €	2 295	2 353	2 417	2 479
Taux de croissance	2.4 %	1.7 %	1.4 %	1.3 %
Inflation	1.2 %	1.8 %	1.2 %	1.2 %
Taux de chômage	9.4 %	9.1 %	8.5 %	8.2 %
Gains de pouvoir d'achat des ménages*	+ 1.3 %	+ 1.2 %	+ 2.1%	+ 1.3 %
Déficit public en % du PIB	-2.8 %	-2.5 %	-3.1 %	-2.2 %
Dette publique en % du PIB	98.4 %	98.4 %	98.8 %	98.7 %
Part des dépenses publiques en % du PIB	55 %	54.4 %	53.8%	53.4 %

Sources : INSEE et projet de loi de finances 2020

**La croissance du PIB** en France serait confirmée à 1,3% en 2019 selon la Banque de France et est inscrite à 1,4% dans le projet de Loi de finances 2020. Elle devrait baisser en 2020 et 2021 en raison de la nette dégradation de l'environnement international ralentissant les exportations.

Elle resterait néanmoins positive grâce aux gains de pouvoir d'achat des ménages depuis 2018 qui dynamisent la consommation des ménages et donc la demande intérieure. L'investissement des entreprises devrait être porté par des conditions financières favorables. Il s'est traduit en 2019 par d'importants investissements en lien avec leur transformation numérique (services d'information et de communication : 40% des investissements).

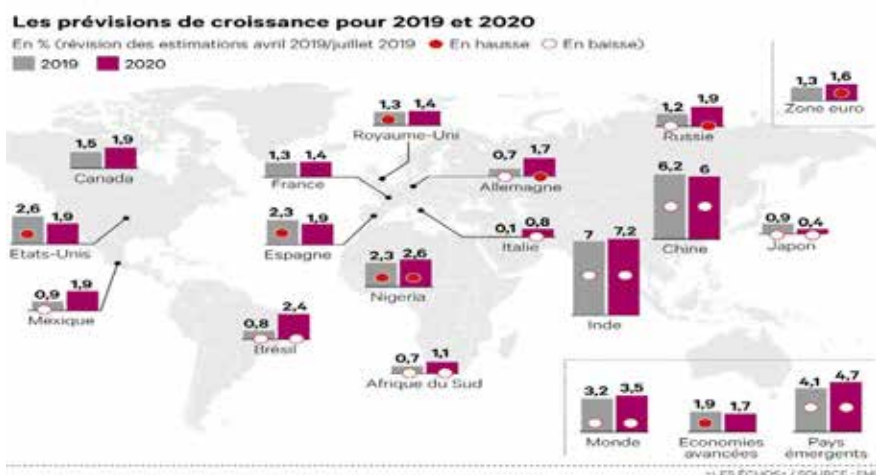
### Selon le FMI « **Les perspectives de croissance économique à l'échelle mondiale pour 2019 et 2020** n'ont cessé de se dégrader

depuis le début de l'année, pour atteindre un consensus autour de 3% en 2019, soit le rythme le plus faible observé depuis la crise financière. Ce ralentissement a pour origine la montée des tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient, la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, le surendettement mondial (public/privé : 225% du PIB

mondial) faisant planer le risque de fortes corrections sur les marchés financiers ou encore les incertitudes en Europe liées au Brexit et à l'instabilité politique en Italie. Par ailleurs, la politique monétaire accommodante des Banques centrales contribue au maintien de l'activité mais fait peser des risques sur le secteur bancaire ».

**L'inflation totale** en France atteindrait un creux à 1,2 % en moyenne annuelle en 2020, dû à un ralentissement des prix de l'alimentation et une baisse du prix de l'énergie.

Pour la 3ème année consécutive, **les créations nettes d'emplois** dans l'ensemble de l'économie seront supérieures à 250 000 en 2019 en moyenne annuelle\*\*. Depuis 2016, ce sont environ 1 million d'emplois qui ont été créés. Cette augmentation est due au redressement de l'activité mais également aux diverses politiques économiques mises en œuvre depuis 2014, à savoir la baisse importante du coût du travail et les réformes relatives au fonctionnement du marché du travail. Dans les années à venir, les créations d'emplois seront soutenues par une baisse des cotisations sociales, le renforcement des allègements de charges et les réformes relatives au fonctionnement du marché du travail (formation professionnelle et assurance chômage).



\* **Gains de pouvoir d'achat des ménages** : on compare l'évolution d'un revenu disponible (donc diminué des prélèvements obligatoires) en euros courants à celle des prix : dès lors que ce revenu progresse plus vite que les prix, il y a gain de pouvoir d'achat.

\*\* Source : "Projections macroéconomiques - France de la Banque de France - Décembre 2019".

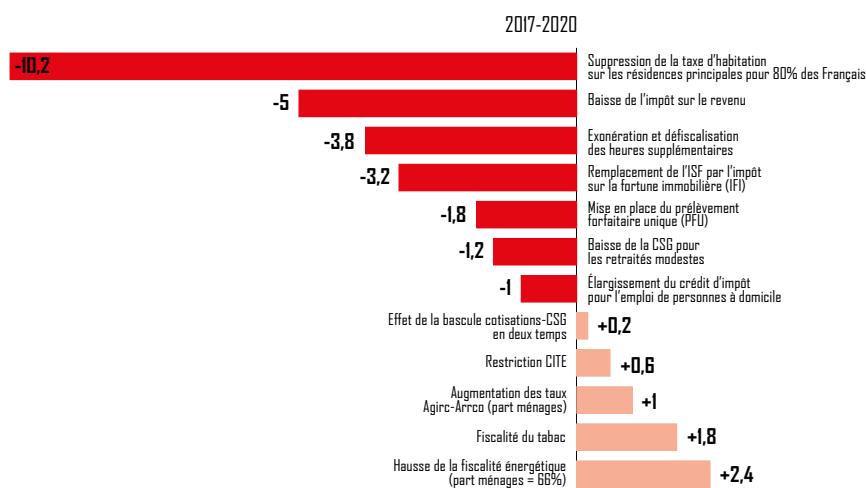
**Le pouvoir d'achat** a connu un regain en 2019 avec l'effet des diverses mesures budgétaires soutenant le revenu disponible des ménages (hausse de la prime d'activité, exonérations de cotisations sur les heures supplémentaires, année pleine de la baisse des cotisations sociales des salariés, baisse de la taxe d'habitation, revalorisation de l'allocation adulte handicapé, remplacement de l'impôt sur la fortune (ISF) par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

**En 2020, de nouvelles mesures budgétaires sont annoncées** (Cf. Loi de Finances 2020) :

- Baisse de 5 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu.
  - Poursuite de la suppression de la taxe d'habitation pour 3,7 milliards d'euros.
  - Revalorisation du minimum vieillesse pour les retraités gagnant moins de 2000 euros par mois (pension de base + complémentaire) en indexant leur pension de base sur l'inflation (cette revalorisation concernera ~12 millions de personnes). Pour les autres, la hausse sera de 0.3%.
  - Reconduction de la prime exceptionnelle versée par les entreprises, « afin de favoriser le partage de la valeur ajoutée au sein des entreprises et de soutenir le développement des accords d'intéressement. Cette année l'exonération de toutes cotisations et impôts est conditionnée à l'existence ou la mise en place par l'entreprise d'un accord d'intéressement qui pourra exceptionnellement être d'une durée inférieure à trois ans ».
  - Une baisse de l'impôt sur les sociétés qui passe de 33,3% à 31% pour les grandes entreprises et de 31% à 28% pour les petites et moyennes entreprises.
- Les gains de pouvoir d'achat attendus seront néanmoins en partie contrebalancés par les pertes attendues dans le cadre de la réforme de l'indemnisation chômage et une nouvelle prolongation du gel du point d'indice de la fonction publique.

### Les baisses et les hausses d'impôts pour les ménages

Effets cumulés 2017-2020 en milliards d'euros



source : LES ÉCHOS

### Les effets cumulés des mesures budgétaires 2018-2020 sur les ménages à partir de 2020 \*:

Ces gains de pouvoir d'achat ne seront cependant pas répartis de manière équitable. Une étude indépendante réalisée par l'Institut des politiques publiques montre que la classe moyenne supérieure et les très riches seront favorisés alors que les ménages les plus modestes seront perdants avec un niveau de vie en stagnation, voire en régression.

De manière générale, au vu du graphique ci-après, le niveau de vie semble progresser quasiment pour tout le monde, et particulièrement pour les classes moyennes supérieures (qui se situent entre le 60ème et le 80ème centile\* de niveau de vie).

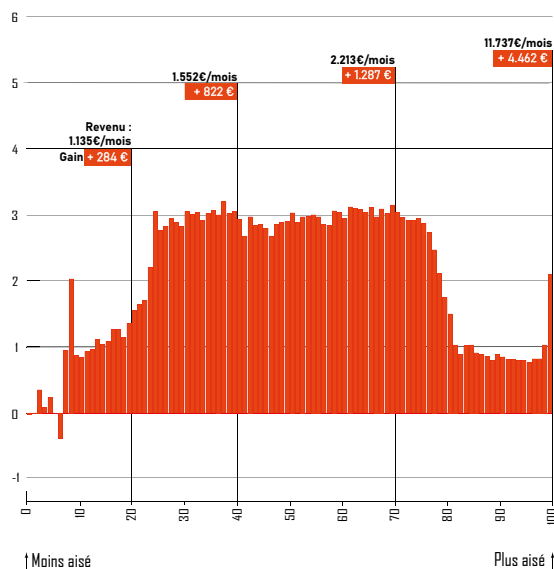
En valeur absolue, les gains attendus en 2020, en raison des mesures prises dans les budgets 2018, 2019 et 2020, sont de :

- + 284 euros en moyenne par unité de consommation\*\* pour un ménage disposant de 1.149 euros par mois (situé au niveau du 20e centile).
- + 822 euros pour un ménage disposant de 1.537 par mois (40e centile).
- +1.287 euros pour un ménage disposant de 2.199 euros par mois (70e centile).
- + 4.462 euros pour un ménage disposant de 11.713 euros (100e centile).

\*Source : Institut des politiques publiques «Impacts des mesures budgétaires sur les ménages" 17 oct. 2019

## Variation relative de revenu disponible annuel moyen (en %)

Estimé en octobre 2020



Source: Institut des politiques publiques - Octobre 2019

- **Le bilan est cependant beaucoup moins positif pour les 20 % les plus modestes**, puisque la plupart des prestations sociales (aides au logement, prime d'activité, allocations familiales) sont sous-revalorisées avec une augmentation de seulement 0,3%, alors que le niveau l'inflation est prévu à 1.2%. Ils connaîtront donc nécessairement une perte de leur pouvoir d'achat.

Il n'y a que l'augmentation du minimum vieillesse au-delà de 900 euros qui permettra aux contribuables situés dans le 9ème centile de la population (les 9% les plus pauvres) de voir leur revenu croître de 2%.

+2% pour un revenu modeste, sont néanmoins très peu comparé à +2% pour un très haut revenu. Quand les premiers gagneront au maximum 200 euros dans l'année, les seconds feront une économie de plus de 4 500 euros.

- **Les 20 % de ménages les plus aisés** (hormis le 1 % de plus hauts revenus) ne sont également pas favorisés par les mesures budgétaires puisque ces dernières généreront des gains inférieurs au niveau de l'inflation. De plus, pour les classes moyennes supérieures, la taxe d'habitation, par exemple, ne disparaîtra qu'en 2023. Cette dernière catégorie est toutefois très disparate car certains actifs ont bénéficié de la baisse de leurs cotisations salariales, alors que les retraités n'ont pas connu de baisse de leur CSG (contribution sociale généralisée).
- Quant aux **0,1% des ménages les plus aisés** avec un revenu mensuel supérieur à 23 000 € (plus ou moins 30 000 ménages), ils gagneront 3,9% de revenu disponible de plus en moyenne en 2020, ce qui représente le plus haut taux d'augmentation.

► **L'ensemble de ces projections reste dépendant de l'évolution de la conjoncture internationale dont notamment les effets du Brexit qui ne sont pas encore connus.**

### \*\* Définitions :

- **Le revenu disponible**, calculé par l'INSEE, comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les prestations sociales, les pensions auxquels, on soustrait l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la cotisation sociale généralisée (CSG) et la contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).
- L'IPP a découpé l'échelle des revenus disponibles des ménages par tranche de 10% = déciles ou 1% = centiles.
- **Le niveau de vie** est égal au revenu des ménages divisé par le nombre d'**unité de consommation (UC)** appartenant au ménage.  
Le revenu disponible par ménage ne mesure pas le niveau de vie effectif des individus. Cela dépend du nombre de personnes composant le ménage. Mais il faut aussi tenir compte du fait que des dépenses ne sont pas proportionnelles au nombre de personnes. Le niveau de vie est donc calculé en divisant le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation. Le premier adulte compte pour 1. Les autres personnes de plus de 14 ans comptent pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans 0,3.

# B

## UNE DETTE PUBLIQUE STABLE MAIS CONSÉQUENTE

### La dette publique

de l'ensemble des administrations publiques de l'État, la sécurité sociale et des collectivités locales

=

**totalité de leurs emprunts**

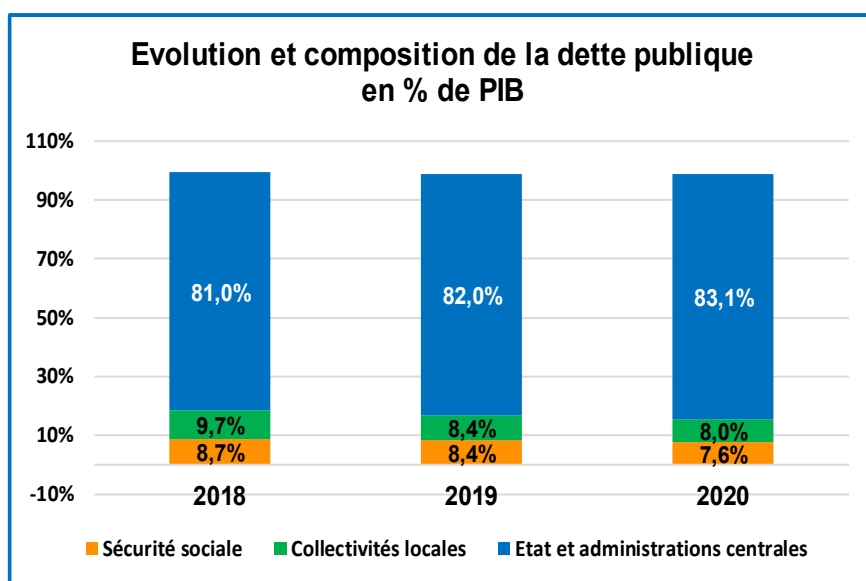
La dette publique rapportée au PIB sera pratiquement stable l'an prochain (98,7 % du PIB en 2020 contre 98,8 % en 2019), malgré les nouvelles mesures fiscales et sociales.

#### Cet équilibre est dû en partie :

- Aux taux d'intérêt particulièrement bas. Ils ont ainsi permis de diminuer la charge de la dette, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses destinées au paiement des intérêts de la dette publique. Ils devaient être de 42,1 milliards d'euros et s'annoncent finalement être de 40,4 milliards d'euros.
- Un effort continu d'économies en dépenses. La hausse des dépenses publiques en volume serait limitée à 0,7% en 2020 et de 1,8% en valeur (non corrigée de l'effet de l'inflation) . Le ratio dépenses publiques / PIB (hors crédits d'impôt), de 54,4% en 2018, serait réduit à 53,8% en 2019 et 53,4% en 2022.
- Le gel du point d'indice de la fonction publique, la sous-indexation de certaines prestations sociales (0,3%) et de la réforme de l'assurance chômage.



Le niveau global de la dette en 2018 était de 2 315 Mds€ et fin septembre 2019, de 2 415 Mds€. La décade du ratio d'endettement public résulterait cette année encore d'une baisse cumulée de l'endettement des collectivités locales et de la sécurité sociale.



**Ratio d'endettement :**

98.5 %

98.7 %

98.6 %

L'objectif de la dette publique inscrit dans le Pacte de stabilité et de croissance adopté en 1997 était de 60 % du PIB

L'effort de réduction de la dette qui était prévu dès 2019, dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, est donc repoussé à 2020/2021. Le gouvernement a en effet privilégié l'augmentation du pouvoir d'achat pour répondre aux revendications du mouvement des gilets jaunes et celles issues du Grand débat national et ainsi permettre à la France de résister au ralentissement européen de la croissance en soutenant la consommation. Toutefois, ces mesures ne concernent pas les personnes les plus modestes.

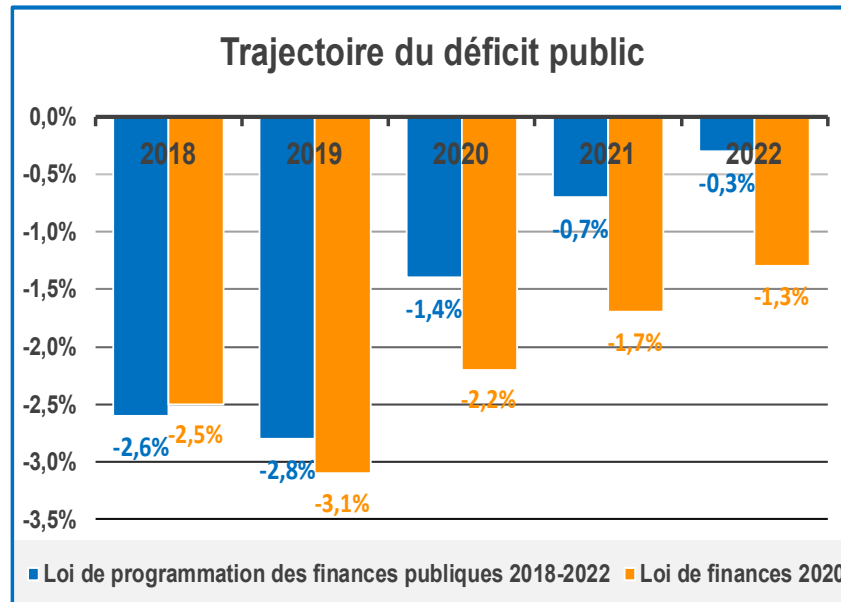


### Le déficit public

de l'ensemble des administrations publiques de l'État, la sécurité sociale et des collectivités locales

=

leurs dépenses sont supérieures à leurs recettes propres

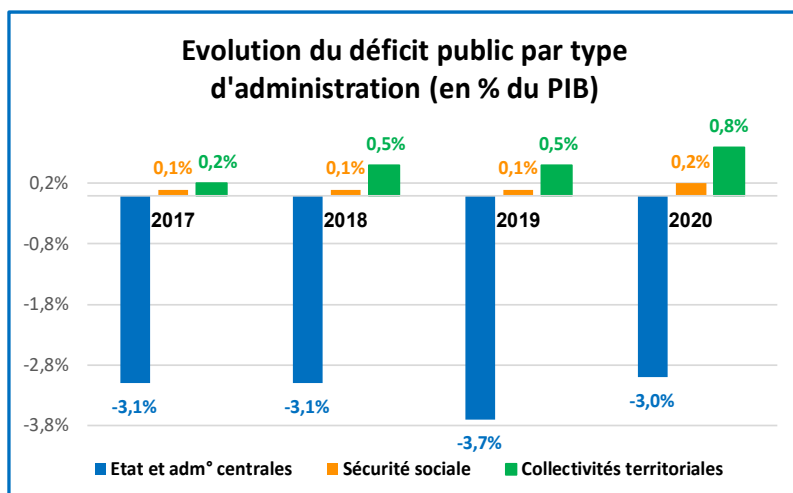


Le déficit public prévu par le gouvernement s'établit à 2.2 % du PIB en 2020, soit son niveau le plus faible depuis 2001. Cela correspond à 93.1 Mds€ (96.3 Mds € en 2019). Le déficit record a été atteint en 2008 avec 7.2 % du PIB, après la crise financière. Pour 2020, le gouvernement a dû cependant revoir à la baisse ses ambitions car l'année dernière encore, il tablait sur 1,4%.

La situation exceptionnelle et temporaire de 2019 est due en partie par le remplacement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) par un allègement des cotisations sociales patronales. Or, en comptabilité nationale, le crédit d'impôt accordé par l'État au titre des salaires de 2018 et la baisse des cotisations sur les salaires de 2019 ont dû être enregistrés la même année ; cela ne sera plus le cas en 2020.

Si cette réforme n'avait pas eu lieu, le déficit public aurait été de 2,3 % en 2019.

L'amélioration réelle des comptes publics est donc très faible, puisque l'ajustement structurel sera limité à 0,1 point en 2020.



L'amélioration découle essentiellement des excédents de financement attendus des collectivités territoriales et de la sécurité sociale qui contrebalancent le déficit de l'État.

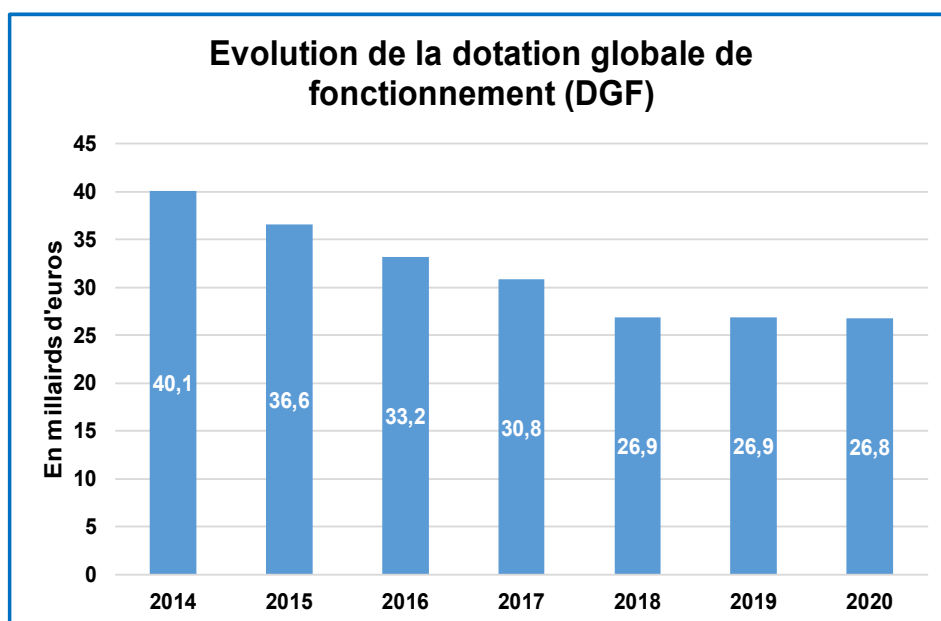
Le déficit budgétaire du seul Etat restera donc l'an prochain à un niveau élevé de 93,1 milliards d'euros. Par comparaison, il était de 67,7 milliards d'euros en 2017.

Mais les mesures fiscales et sociales de soutien au pouvoir d'achat (11 Mds €) expliquent en grande partie le maintien de ce niveau élevé.

### Les concours financiers de l'État :

- Une hausse de 600 millions d'euros des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales est prévue. Ces concours seront au total d'un montant de 48,9 Mds€, dont 26,8 milliards d'euros de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour les départements et les communes. Le montant de la DGF est en réalité stable par rapport à 2019.

Le chiffre de 600 millions mis en avant par le Gouvernement n'est rien d'autre que le résultat d'obligations légales. En effet, l'augmentation est due principalement au dynamisme de la TVA affectée aux régions (qui connaît une augmentation de 128 millions d'euros) ainsi qu'à la progression de l'investissement des collectivités territoriales, ce qui conduit mécaniquement à une hausse du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) de l'ordre de 351 millions d'euros.



- Mais cette stabilité de la DGF est relative car avec une augmentation de la population et une inflation prévue à 1,2%, les collectivités seront en définitive perdantes. Cette perte sera d'autant plus importante qu'elles devront supporter de nouvelles dépenses imposées par l'État comme la poursuite de la mise en place de la réforme liée aux parcours professionnels, carrières et rémunérations ou encore celles liées à l'abaissement de la scolarité obligatoire à 3 ans, sans que les modalités de compensation de cette dernière réforme ne soient précisément connues à ce stade.
- Les dotations de péréquation devraient évoluer dans les mêmes proportions que l'an dernier : 90 millions d'euros chacune pour la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale. Mais cette hausse sera à nouveau financée à l'intérieur de la DGF par des redéploiements de crédits qui entraîneront de nouvelles baisses de la DGF pour une partie des communes.
- L'ensemble des dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues à près de 2 milliards d'euros dont :
  - 1 Mds€ pour la dotation d'équipement des territoires ruraux.
  - 570 M€ pour la dotation de soutien à l'investissement local (même niveau que l'an dernier sans retrouver le niveau de 2018 où elle s'élevait à 615 M€).
  - 150 M€ pour la dotation politique de la ville.
- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) devrait augmenter en 2020 de 351 M€ par rapport à 2019 pour s'établir à 6 Mds€ du fait de la poursuite de la reprise de l'investissement local amorcée en 2017.

## La suppression de la taxe d'habitation : une réforme encore non aboutie

### ■ Une mise en place graduelle de la réforme :

**La suppression de la taxe d'habitation** sur les résidences principales concernera 80% des foyers fiscaux en 2020. Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022 et total en 2023 où plus aucun foyer ne sera assujéti à la taxe d'habitation sur la résidence principale.

Cette suppression entraîne une perte de recettes fiscales de l'ordre de 26 Mds €, correspondant principalement au bloc communal.

**Les valeurs locatives** servant au calcul des impôts locaux sont normalement augmentées à hauteur de l'inflation chaque année depuis la loi de finances 2017. Or, dans le projet de loi de finances 2020, il était prévu initialement un gel de ces valeurs pour la taxe d'habitation des résidences principales. Le gouvernement a finalement accepté l'amendement déposé par le Parlement proposant une augmentation de 0,9%. Seules les valeurs locatives servant au calcul des taxes foncières seront revalorisées de 1,2%.

**Les taux d'imposition de taxe d'habitation 2020 sont gelés** à leur niveau de 2019, de même que les taux des taxes spéciales d'équipement ainsi que la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Il est à noter que le pouvoir d'exonération et d'abattement des communes en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties est suspendu en 2021 en raison de l'affectation de la taxe du département au communes cette année-là.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants seront maintenues respectivement sous le nom de « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et de « taxe sur les locaux vacants » (TLV). Une évaluation du dispositif est prévue tous les trois ans devant le Parlement.

### ■ Les modalités de compensation pour les communes :

En 2021, la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) affectée jusqu'alors aux départements sera affectée aux communes. Les départements seront compensés par une fraction de TVA. En attendant, c'est l'État qui prend en charge le dégrèvement des 80% de contribuables depuis 2018.

Pour neutraliser les écarts de montants perçus après le transfert de la TFPB du département, qui seront soit positifs soit négatifs selon les communes, l'État va instaurer un mécanisme de coefficient correcteur (« CoCo »). Ce mécanisme présente cependant l'inconvénient d'être figé et de ne pas tenir compte de l'évolution de la richesse des territoires.

L'année de référence pour les taux de taxe d'habitation des communes sera 2017 et 2019 pour les départements. L'année de référence des bases locatives sera 2020.

- ▶ De manière générale, beaucoup d'élus doutent de la pérennisation dans le temps de la compensation « à l'euro près » promise par le Gouvernement au regard des expériences passées... surtout que les modalités d'économies de l'État pour compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sont pas encore connues.

# 2

## **ZOOM SUR L'ANNÉE FINANCIÈRE DE VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET EN 2019**

# A

## LES DÉPENSES ET RECETTES EN 2019

Afin de pouvoir comparer les chiffres réels de 2019 à l'analyse et la prospective budgétaires réalisées par le cabinet d'études Stratorial Finances en 2018, la même méthode a été appliquée, à savoir :

- ◆ Analyse uniquement sur les opérations réelles, donc sans les opérations d'ordre (amortissements...).
- ◆ Les remboursements des congés maladie ne sont pas intégrés dans les recettes, mais soustraits directement des charges du personnel.
- ◆ Analyse hors « dépenses imprévues ».

Il est donc proposé ci-dessous, une comparaison entre le compte administratif 2019 («CA 2019») en cours de stabilisation et le budget primitif («BP 2019») afin **d'étudier comment ont été exécutées les dépenses et les recettes en 2019.**

Puis, dans les deux dernières colonnes, il est proposé une comparaison entre le compte administratif 2019 («CA 2019») et le budget primitif («BP 2019») du cabinet d'études Stratorial dans sa prospective.

FONCTIONNEMENT	En K€	Chiffres réels				Propsective Stratorial	
		CA 2018 réel	BP 2019 réel	CA 2019 réel	CA 2019 - BP 2019 réels	BP 2019 prospective Stratorial	CA 2019 réel - BP 2019 Stratorial
<b>Recettes réelles de fonctionnement :</b>		<b>7 694</b>	<b>7 746</b>	<b>8 000</b>	<b>254</b>	<b>7 724</b>	<b>276</b>
Impôts : taxes habitation et foncier		3 117	3 205	3 239	34	3 194	45
Autres impôts		576	516	681	165	583	98
Reversement fiscalité Métropole		1 121	1 076	1 092	16	1 136	-44
Recettes des services		1 333	1 395	1 445	50	1 328	117
Dotation globale de fonctionnement		657	657	643	-14	594	49
Autres dotat° et compensation exonération taxes Etat		68	69	104	35	54	50
Subventions et participations partenaires		446	475	453	-22	466	-13
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources + Dotation compensation taxe		63	63	59	-4	57	2
Ressources liées à la péréquation horizontale		197	195	209	14	182	27
Autres recettes		85	69	50	-19	104	-54
Dette récupérable Métro		31	26	26	0	26	0
<b>Dépenses réelles de fonctionnement :</b>		<b>6 622</b>	<b>7 000</b>	<b>6 737</b>	<b>-262</b>	<b>7 124</b>	<b>-386</b>
Charges à caractère général		1 506	1 621	1 557	-64	1 631	-74
Charges du personnel nettes des remboursements assurances		4 205	4 404	4 192	-212	4 409	-217
Autres charges de gestion courante		718	778	769	-9	852	-83
Versement fonds de péréquation		59	60	57	-3	63	-6
Autres dépenses		0	1	1	1	5	-4
Charges d'intérêt		174	176	161	-15	204	-43
Travaux en régie		-40	-40	0	40	-40	40
<b>Épargne brute = recettes - dépenses</b>		<b>1 072</b>	<b>747</b>	<b>1 263</b>	<b>517</b>	<b>600</b>	<b>663</b>
Marges de manœuvre dégagées 2018/2019			Comprises dans les recettes et dépenses			160	0
<b>Épargne brute après dégagement de marges de manœuvres</b>		<b>1 072</b>	<b>661</b>	<b>1 263</b>	<b>602</b>	760	503
Remboursement du capital de l'emprunt (inscrit en section d'investissement)		563	510	503	-8	505	3
<b>Épargne Nette (Épargne brute - remboursement capital)</b>		<b>509</b>	<b>237</b>	<b>761</b>	<b>524</b>	<b>255</b>	<b>505</b>
<b>Taux épargne brute (épargne brute / recettes)</b>		<b>14%</b>	<b>10%</b>	<b>16%</b>		<b>10%</b>	

## Des dépenses de fonctionnement en baisse

La commune a économisé **environ 262 000 euros** par rapport à ce qui était inscrit au budget prévisionnel 2019.

- Environ 64 000 euros ont été économisés en **charges à caractère général** (fournitures, assurances, prestataires de services, frais de maintenance, etc.).
- Les **charges du personnel** ont été maîtrisées et plus faibles que prévu de 212 000 €. Les remplacements pour congés maladie n'ont pas tous été nécessaires en raison notamment d'un départ définitif d'un agent encadrant. Les remplacements pour des absences de moyenne et longue durée sont systématiquement remplacés de manière à ne pas déstabiliser les équipes. Certains postes, qui sont liés par exemple à l'encadrement d'enfants, sont, dès que possible, rapidement remplacés. En revanche, il est beaucoup plus difficile de remplacer un poste administratif sur des absences de courtes durées répétitives et non prévisibles. Les charges du personnel ont donc légèrement baissé de 0.3% par rapport à 2018 et sont inférieures à ce que prévoyait la prospective financière.

## Des recettes de fonctionnement en hausse

Les recettes sont plus élevées d'environ 254 000 €.

- Cette augmentation est essentiellement due à 110 000 € supplémentaires de "**droits de mutation**". Ils sont liés au nombre de permis de construire. Il est donc très difficile d'estimer cette recette à l'avance.
- Le produit des taxes a également été supérieur à ce qui était prévu avec 34 600 € de taxes foncières et d'habitation et environ 54 000 € de taxes diverses.
- Le **produit des services** a également été légèrement supérieur d'environ 50 000 euros.

## Des investissements qui assurent la pérennité de nos bâtiments et ouvrages

- **Les principaux investissements réalisés en 2019 :**
  - Travaux et entretien des **bâtiments scolaires** : Monte-personne et peinture de la façade à l'école Mallerin, réparation de la toiture de l'école Les Poussous, travaux dans le cadre du plan Vigipirate (portes, réparations diverses, ...) : ~ 451 000 €.
  - Travaux et entretien des **équipements sportifs** : remplacement du sol au gymnase Terray, réparation de la toiture du boulodrome, etc. : 262 000 €.
  - **Travaux, entretien et achats dans les autres bâtiments publics** : ~278 000 € :
    - Centre de loisirs l'Arc-en-ciel : chauffage, places de vélos, portillons, etc.
    - Mairie : réfection de la toiture, câblage informatique, changement de fenêtres.
    - La Poste : peinture de la façade et aménagements.
    - Oriel : changement de tous les fauteuils et aménagements divers.
    - Centre technique municipal : aménagement d'une salle archivage réglementaire, etc.
  - Entretien des **cimetières** : ~ 22 500 €.

- **Aménagements extérieurs** (aménagement parcs, afficheur urbain aux Tanneries, etc.) : ~ 88 500 €.
- Achats remplacement de **véhicules techniques** : 93 500 €.
- **Frais d'études** et assistants à maîtrise d'ouvrage (Giraudière Est, réseau de chaleur) : ~ 64 000€.
- Entretien et rénovation du **réseau d'électrification** (passage à des ampoules LED, création de nouveaux points lumineux, etc.) : ~ 97 500 €.
- **Logiciels et site Internet** : ~ 41 000 €.
- **Matériel informatique** dont celui des écoles : ~ 68 000 €
- **Outillage, petits matériels et mobiliers** (machines de nettoyage, élévateur, outils, etc.) : ~ 84 000 €.
- **Subvention d'équipement Métropole / SIGREDA** : ~ 38 500 €.

**La totalité des investissements réalisés s'élève à 1 593 000 €.**

■ **S'ajoutent à ces 1 593 000 € :**

- **Des travaux "restant à réaliser"** au 31 décembre 2019 pour 327 841€ dont :
  - Des travaux achevés qui ont été payés début 2020 ou sont en cours de paiement pour ~ 217 000 € : toiture école Les Poussous, ascenseur et peinture façade de l'école Mallerin, etc.
  - Des travaux engagés et en cours d'achèvement pour ~ 89 000 € : Assistance à maîtrise d'ouvrage de la zone Giraudière, le cheminement piéton à Notre-Dame de Lachal, etc.
  - Des travaux non engagés et restant à réaliser pour ~ 21 000€ : la fin du programme 2019 de changements des ampoules du réseau d'électrification avec des Led (prévus en mars), etc.
- **Des fonds de concours** à la Grenoble-Alpes Métropole, qui n'ont pas été réclamés par la Métro et qui sont donc reportés en 2020 : ~ **240 000 €** (Pont du Lavanchon, Pont de la Dionne, Réaménagement du groupe scolaire Mallerin, travaux de proximité).
- On constate également une **économie** de 51 000 €.

<b>Investissements prévus au BP 2019 + décisions modificatives</b>	<b>2 357 821 €</b>
Travaux réalisés en 2019 et payés	<b>1 593 000 €</b>
Travaux réalisés en 2019 et payés début 2020	<b>217 398 €</b>
Travaux réalisés de 2017 à 2019 par la Métropole avec un fonds de concours de la commune, non réclamé à ce jour par la Métro	<b>240 000 €</b>
Economies	<b>51 000 €</b>
<b>Niveau de réalisation des investissements 2019</b>	<b>2 101 398 €</b>

- Ce tableau ci-dessus comptabilise les travaux terminés et ne prend donc pas en compte ceux démarrés en 2019 et qui restent à achever en 2020 ou qui n'ont pas encore débuté. Il nous permet de calculer le taux de réalisation effectif.

**La commune a donc réalisé la quasi totalité des investissements prévus à son budget, soit un taux de réalisation de près de 90 %.**



1. Réfection toiture groupe scolaire Les Poussous
2. Ravèlement de la façade groupe scolaire Mallerin
3. Remplacement des sièges salle de spectacle L'Oriel
4. Ravèlement de la façade du bureau de poste
5. Achat d'un véhicule d'entretien électrique conforme aux normes de la "zone à faibles émissions" (ZFE).
6. Nouveau panneau d'informations aux Tanneries



# B

## UNE ÉPARGNE RECONSTITUÉE ET UN DÉSENDETTEMENT RÉALISÉ

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT  En K€	CA	BP	CA	BP +	CA	Scénario Stratorial BP 2018	Scénario Stratorial BP 2019
	2017	2018	2018	DM 2019	2019		
<b>Epargne Brute</b>	877	661	1 072	747	1 263	619	760
Remboursement du capital	543	563	563	510	503	563	505
<b>Epargne Nette</b>	334	98	509	237	761	56	255
Dépenses d'investissement	1 516	1 499	586	2 358	1 593	1 500	1 500
Recettes d'investissement	425	520	535	399	325	498	479
<b>Besoin de financement des investissements</b>	<b>1 091</b>	<b>979</b>	<b>51</b>	<b>1 959</b>	<b>1 268</b>	<b>1 002</b>	<b>1 021</b>
Epargne brute	877	661	1 072	747	1 263	619	760
Variation de la dette	157	-563	-563	-110	-103	-478	261
Emprunts nouveaux	700	0	0	400	400	85	766
Variation du fonds de roulement	-56	-882	458	-1 323	-107	-861	0
Fonds de roulement au 31/12	1 553	671	2 012	690	1 905	693	693
En-cours de dette au 31/12	7 819	7 256	7 256	7 146	7 154	7 303	7 564
<b>Ratio de capacité de désendettement</b>	<b>8,9</b>	<b>11</b>	<b>6,8</b>	<b>10</b>	<b>5,7</b>	<b>11,8</b>	<b>10,0</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>11%</b>	<b>9%</b>	<b>14%</b>	<b>9%</b>	<b>16%</b>	<b>8,1%</b>	<b>9,8%</b>

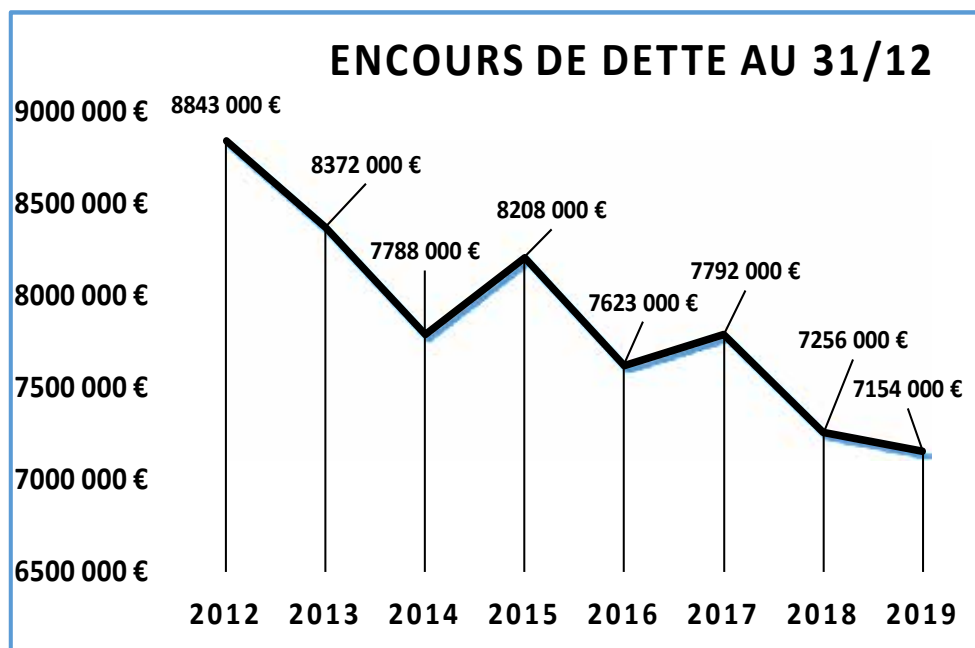
**Une épargne reconstituée :** Les économies en fonctionnement en 2019 (épargne brute) ont permis de très peu entamer le fonds de roulement de la communes pour financer les investissements. Il est ainsi de 1 905 000 € fin 2019, alors que la prospective du cabinet Stratorial, réalisée en 2018, prévoyait 693 000 €.

**L'emprunt** a été un peu plus important que prévu au budget 2019 car la commune a souhaité profiter du contexte actuel de taux d'intérêt très bas. Il reste néanmoins bien inférieur à ce que prévoyait la prospective.

La situation financière étant assainie, les structures bancaires peuvent dorénavant prêter de l'argent à la commune.

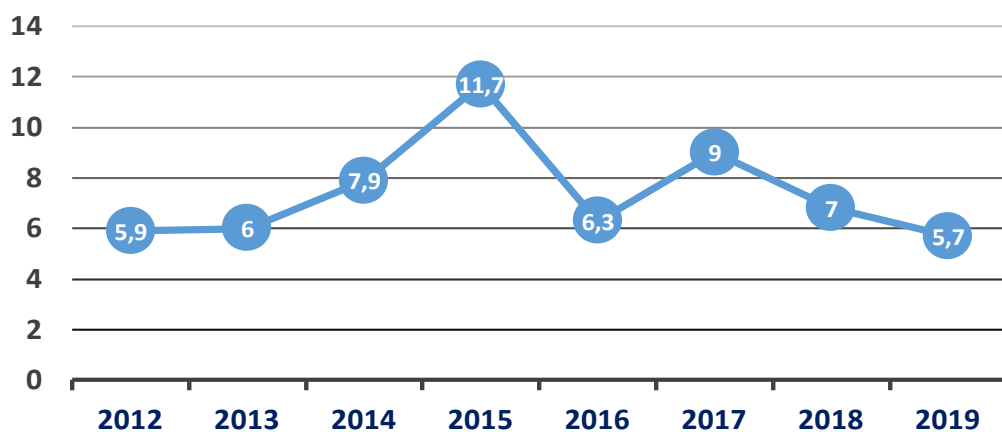
L'important projet de la Grange des maths étant considéré par ses partenaires (Métropole et Département de l'Isère) d'envergure métropolitaine, la commune a consacré son budget d'investissement à entretenir et rénover les nombreux bâtiments qu'elle possède, tout en reconstituant une épargne. Cette épargne permet d'envisager de nouveaux projets d'investissement dans les prochaines années sans endetter la commune de manière inconsidérée.

## Évolution de la dette depuis 2012 :



L'encours de la dette, c'est à dire la somme totale de tous les emprunts qu'il reste à rembourser, a continué de baisser en 2019 malgré un emprunt de 400 000 €. Ce dernier étant inférieur au capital que la commune a remboursé en 2019 (503 000 €), l'encours total a donc diminué.

### Ratio de capacité de désendettement en nombre d'années



Le ratio de désendettement, qui se calcule en divisant l'encours de la dette par l'épargne brute, a encore diminué car la commune a reconstitué une épargne importante grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, fin 2019, il ne faut plus que 5,7 années pour rembourser l'ensemble de la dette avec l'épargne actuelle.

Pour rappel, le seuil d'alerte est de 12 années.

# 3

## **LA STRATÉGIE FINANCIÈRE ET LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

# A

## UNE STRATÉGIE FINANCIÈRE CONSTANTE

La commune s'est engagée dans une stratégie financière qui nécessite une optimisation de ses services maximum tout en maintenant un niveau d'investissement indispensable pour entretenir son important patrimoine et soutenir la transition énergétique et écologique.

Son engagement le plus important est de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition, alors que l'exigence de meilleurs services publics, sans augmenter leurs coûts pour les habitants, est très forte.

L'optimisation de ses services est amorcée depuis plusieurs années et, en 2019, les économies fixées par la commune ont été obtenues, tout en maintenant la qualité des services à la population pour le plus grand nombre.

Cette gestion rigoureuse a permis de maintenir un potentiel d'investissements important tout en maîtrisant le niveau d'endettement et en n'obérant pas les capacités futures.

Cette année encore, la commune souhaite garder le cap suivant :

**Maintenir un niveau de services de qualité et adapté au plus grand nombre**

**Maintenir une ambition forte d'investissements tout en contenant le niveau de la dette**

**Contenir les dépenses de fonctionnement**

**Garantir une épargne suffisante pour réaliser nos investissements**

**Ne pas augmenter les taux d'impôts**



## Un important programme d'investissements pour 2020 grâce aux économies réalisées

La reconstitution d'une épargne importante et donc d'un fonds de roulement conséquent permet à la collectivité d'envisager davantage d'investissements que prévus dans la prospective du Cabinet Stratorial Finances, réalisée en 2018, qui était d'1,5 M€ par an.

Les dépenses d'investissement envisagées à ce stade de la préparation budgétaire seraient au total d'environ 2 500 000 €, hors remboursement du capital de l'emprunt.

### Les principales dépenses d'investissement seront :

- **Les subventions d'équipement versées aux groupements de collectivités** ou concessionnaires que nous versons aux organismes qui sont responsables d'une compétence ou d'une opération pour le compte de la commune.
  - **L'attribution de compensation à la Métropole** correspondant aux transferts de compétence : voirie et ouvrages d'art + GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) + SYMBHI (Syndicat mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) qui gère les grands projets d'aménagements sur les rivières Isère et Romanche.
  - **Les fonds de concours** : pour les nouveaux aménagements de voirie, qui n'existaient pas au moment du transfert de compétences, la commune participe à hauteur de la moitié des dépenses de la Métropole par voie de « fonds de concours ». En 2020, s'ajoutent tous les fonds de concours 2017/2018/2020.
  - **Le concessionnaire** qui s'occupe de l'aménagement de la **ZAC Les Coins**.
- **Les logiciels et études** : il s'agit de tous les logiciels informatiques des services de la commune et des écoles, ainsi que les frais d'études pour diverses opérations d'aménagement.
- **Les investissements courants** : entretien, rénovation, remplacement, etc. Ils concernent les bâtiments communaux, les cimetières, les bâtiments scolaires, etc.
- **Des projets particuliers dont** :
  - La deuxième tranche de la réparation du toit de l'école Les Poussous : le toit fuit depuis la construction de l'école. L'enclenchement de l'assurance « dommage ouvrage » valable 10 ans n'ayant pas assuré une réparation pérenne en 2007, la collectivité est contrainte de supporter seule le coût financier de réparation. Ces travaux se sont effectués sur deux ans.
  - Les travaux de voirie pour le réseau de chaleur bois qui concernera les bâtiments de l'Oriel, le centre socioculturel, le gymnase Lionel Terray et le centre de loisirs. Ce projet sera porté financièrement par un concessionnaire. La commune devra néanmoins effectuer des travaux sur certains réseaux secondaires vétustes.
  - La poursuite du changement des fenêtres de l'école Mallerin afin d'assurer une meilleure isolation du bâtiment.
  - La rénovation de l'église : réparation de la façade, fondations, travaux de maçonnerie, etc.
  - Le changement des véhicules pour être conforme aux exigences de la zone à faibles émissions de l'agglomération grenobloise.
  - La fibre optique entre les bâtiments communaux.
  - Les travaux de la Cure dans le cadre du plan pluriannuel d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

**La commune se fixe comme objectifs pour le budget 2020 de :**

- ▶ Stabiliser son fonds de roulement comme prévu dans la prospective financière, réalisée en 2018 par le bureau d'étude Stratorial Finances, autour de 700 000 €.
- ▶ Faire appel à toutes subventions pour les travaux éligibles, notamment l'isolation des bâtiments scolaires, les nouveaux véhicules, les travaux d'accessibilité, etc.
- ▶ Maintenir un ratio d'endettement inférieur à 10 années (pour rappel, le seuil d'alerte est de 12 années).
- ▶ Recourir à un emprunt de moins grande envergure que prévu dans la prospective (831 000 €), si possible inférieur à 450 000 €, de manière à maintenir, voire continuer à diminuer l'endettement, tout en réalisant davantage d'investissements que prévus, ~2 500 000 € au lieu d'1 500 000 €.
- ▶ Constituer une épargne suffisante pour assurer les dépenses de fonctionnement et financer une partie des investissements futurs, comme prévu dans la prospective (~700 000 €).
- ▶ Pérenniser une capacité d'investissement minimum d'1 500 000 € pour les années futures, sachant que l'épargne et le désendettement réalisés ces deux dernières années nous ont permis de prévoir davantage pour 2020.

L'objectif 2020 en matière de **fonctionnement** est de dégager une épargne brute (recettes - dépenses) d'environ 700 000 €, conformément à la prospective financière, réalisée en 2018 par le cabinet d'étude Stratorial Finances.

Au vu des recettes attendues en 2020, aux alentours de 7 850 000€, et des dépenses envisagées, aux alentours de 7 050 000 €, l'objectif sera atteint.

L'augmentation des dépenses entre le budget 2019 et le budget 2020 ne dépassera donc pas 1%, alors que les recettes devraient augmenter d'environ 1,3%.

La rigueur financière que la commune s'est imposée permet d'absorber les charges supplémentaires imposées par l'État, les nouvelles réglementations, la réforme de la fonction publique territoriale, etc. tout en garantissant un niveau de services de qualité.



## Des dépenses contenues malgré de nouvelles missions

- **Les charges à caractère général** (fluides, assurances, fournitures, horaires, maintenances, prestations de services, transports collectifs, etc.) devront être contenues aux alentours de 1 657 000 € maximum. Les augmentations prévues seront dues essentiellement à l'augmentation du coût de la vie et de bénéficiaires des services.

Elles devront cependant intégrer des missions nouvelles ponctuelles notamment :

- un accompagnement à l'archivage des documents des services afin de déménager les archives dans le local réglementaire aménagé à cet effet au centre technique municipal ;
- un accompagnement à la réalisation du règlement général pour la protection des données (RGPD) ;
- des fournitures pour la réalisation de travaux en régie ;

- **Les dépenses du personnel** en 2020 suivront les prévisions de la prospective du cabinet d'études, fixées à 4 497 000 € (remboursement des congés maladies en moins), augmentées uniquement du coût des missions supplémentaires non prévues dans la prospective :

- la mission ponctuelle de recensement de la population début 2020 qui représentera un coût d'environ 32 000 € (avec seulement 12 000 € de participation de l'INSEE, inscrits en recettes).
- La ré-internalisation des postes en cuisine scolaire, jusque-là intégrés dans la prestation du prestataire. Ce changement occasionnera cependant des économies en charges générales puisque le coût de ces postes étaient calculés en fonction du nombre de repas et non du salaire des agents.



## Des recettes de fonctionnement qui se maintiennent

- **Les recettes fiscales provenant des taxes foncières et taxes d'habitation** : prévision d'une hausse d'environ 75 000 € due à l'augmentation des bases des valeurs locatives de la taxe d'habitation (+0,9%) et du foncier bâti (+1.2%).

Ces augmentations sont décidées par l'État et non par la commune. La commune a uniquement le pouvoir de décision sur les taux d'imposition appliqués à ces bases.

Cette année, ce pouvoir est bloqué par l'État pour la taxe d'habitation en raison de la réforme en cours (cf. p11).

**Concernant les taxes du foncier bâti et non bâti, la commune décide une nouvelle fois de ne pas augmenter les taux.**

► L'estimation des recettes fiscales nous a été donnée par l'Observatoire fiscal de la Métropole auquel nous adhérons.

- **Les produits de diverses autres taxes** peuvent en revanche baisser. Ils sont difficiles à estimer puisque certains dépendent par exemple du nombre de constructions donnant lieu au paiement de "droits de mutation". Par précaution, nous envisageons une perte d'environ 72 000 € par rapport au budget 2019.
- **L'attribution de compensation** issue du reversement de la Métropole grenobloise, pour l'ex-taxe professionnelle, va **diminuer** de 8 000 €, par rapport au budget 2019, en raison du transfert de compétence emploi-insertion et du réajustement du nombre d'arbres transférés en 2017 sur la voirie devenue métropolitaine.
- **Recettes des services** : nous tablons sur un maintien des recettes.
- **Dotations de l'État** : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a fortement baissé depuis 2012. La perte cumulée est de 1 965 000 € par rapport au niveau de 2012, alors que la population n'a cessé d'augmenter. Une légère augmentation d'environ 27 000 € a été constatée en 2018, mais la DGF est à nouveau en baisse en 2019 (- 13 600 € par rapport à 2018). L'enveloppe nationale de 2020 est censée être la même que celle de 2019 pour les communes, mais des mécanismes de péréquation peuvent à nouveau baisser les dotations pour certaines d'entre elles ou au contraire les augmenter. A ce stade de la préparation budgétaire, le budget 2020 prévoit un maintien par rapport à 2019, soit 643 000 €.
- **Subventions** : il est prévu une baisse d'environ 88 000€ en raison des recettes de la Caisse d'Allocation Familiale qu'il est difficile de calculer par anticipation.
- **Baisses diverses** : recettes exceptionnelles, produits financiers, etc. pour environ 27 000 € de moins par rapport à 2019 car ne sont pas attendus, par exemple, de remboursements d'assurances pour sinistre.



# D

## LA PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL DANS LES BUDGETS ANNEXES

La commune de Varcès-Allières-et-Risset a participé à 3 budgets annexes à hauteur de 573 603€ en 2019.

Les orientations budgétaires prévoient les subventions suivantes pour 2020 :

- 1. Le budget du Centre communal d'action sociale (CCAS) :** ~ 189 000 € de subvention d'équilibre sont envisagés en 2020 pour un budget total de fonctionnement d'environ 737 000 € de budget de fonctionnement et environ 10 000 € de budget d'investissement. Il prend en charge les compétences suivantes : le multi-accueil, le relais d'assistantes maternelles, le service seniors avec le portage des repas à domicile, l'aide sociale et la gestion de l'attribution des logements sociaux. La baisse de subvention de la commune correspond essentiellement :
  - aux recettes de la Caisse d'Allocation Familiale qui sont dorénavant directement affectées au budget du CCAS et ne transitent plus par la subvention de la commune.
  - aux 97 000 € d'excédent en 2019, réinjectés dans les recettes de 2020.
- Pour rappel, la subvention de la commune est uniquement une subvention d'équilibre du budget du CCAS.
- 2. La résidence autonomie pour personnes âgées** (Maurice Gariel) accueille 16 résidents. La commune verse, pour ce budget annexe, une subvention de 34 000 € sur un budget total de 274 300 € de fonctionnement et de 40 000 € d'investissement.

### Les budgets en faveur du social en augmentation depuis 2018 :

- Le budget total du CCAS 2020 est supérieur au budget réalisé 2019 d'environ 35 000 € en raison principalement :
  - de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du portage des repas à domicile des personnes âgées ,
  - de l'augmentation du nombre de places pour les enfants au multi-accueil entre midi et deux, suite aux travaux d'adaptation réalisés.
- Les investissements au sein de la résidence autonomie pour personnes âgées ont été multipliés par 4 en 2019, soit ~ 125 000 €, afin d'améliorer les conditions de vie des résidents (adaptation des douches, changement des fenêtres, changement du système incendie, etc). Cet effort sera poursuivi en 2020 avec un montant d'investissement prévu d'environ 140 000 €. Le budget de fonctionnement est stabilisé et maîtrisé de manière à ne pas augmenter le prix de journée pour les résidents.

- 3. Le budget du SIVASP** (Syndicat intercommunal de la commune de Varcès et de Saint-Paul de Varcès) : la participation communale envisagée est de 200 580 € sur un budget total de 349 549€ en fonctionnement (dont l'essentiel sert à rembourser l'emprunt) et 361 256 € d'investissement. Il a en charge l'espace sportif Champ Nigat.